

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

S.F.

DECRET N° 84/009 du 7/6/84
UMNG.SG.DPAA

Portant reclassement et nomination de Mr.
BIEBA Léon, Assistant de 2ème Classe en
service à l'Université Marien NGOUABI, en
qualité de Maître-Assistant de 2è Classe.

VISAS/

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de
l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
RECT.UMNG. VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du
nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien
NGOUABI ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des
traitements et salaires des personnels de l'Université de
BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du per-
sonnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
DGTFP VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret
75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du
28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la
carrière administrative et reclassements ;
VU le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
VU le Décret 81/707 du 19 Octobre 1981 complétant l'article 2 du
Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
VU le Dossier présenté par l'intéressé ;

.../...

VU le Décret 62/130/IF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur BENBA Léon, Assistant de 2ème Classe de 2è échelon, indice 920 pour compter du 4 Janvier 1983, en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire du Doctorat de 3è cycle, spécialité Histoire de l'Afrique, délivré par l'Université Paris 7 le 13 Février 1984, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2ème Classe 1er échelon, indice 1240.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 30 Janvier 1984, date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son voyage d'Etudes au cours duquel il a soutenu sa thèse, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre des Finances

ITIHI-OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS /

P.M/CAB	1
SGCM/BC	1
MEN/CAB	2
DAF/Sce Solde	3
DGTFP	2
UMNG.	14
FLSH	1
SG/Chrono	3
Intéressé	1